

SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

DOSSIER DE CANDIDATURE AU CONCOURS
SUR TITRES
D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2015

DOSSIER À RETOURNER AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À :

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

BGC/Section recrutement-formation
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS :

14 MARS 2015 (minuit)
(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

TOUT DOSSIER TRANSMIS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
SERA REFUSÉ ET RETOURNÉ

Pour tout renseignement, merci d'adresser un mail avec l'ensemble de vos coordonnées à :
recrutement.commissaires@gmail.com

NOTICE D'INFORMATION

DU NOUVEAU POUR LE CONCOURS 2015....

INSCRIPTION AU CONCOURS

À compter de cette année, l'inscription au concours externe sur titres s'effectue en deux étapes :

- une préinscription en ligne sur le site www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr ;
- l'envoi des pièces constitutives du dossier à l'adresse postale suivante :

Direction centrale du service du commissariat des armées
BGC/Section recrutement-formation
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS CEDEX 15

Pour que votre inscription soit validée, les pièces constitutives du dossier doivent nous parvenir au plus tard pour le 14 mars 2015, cachet de La Poste faisant foi le cas échéant.

Toutefois compte tenu des délais parfois nécessaires pour les prises de rendez-vous médicaux, *le dossier médical pourra être adressé après cette date et avant le 25 mai 2015.*

Si vous avez déjà été candidat en 2014 au concours de recrutement externe sur épreuves ou sur titres, vous n'êtes pas tenu d'envoyer toutes les pièces constitutives du dossier. Veuillez pour cela vous rapporter à la liste des pièces demandées ci-jointe.

APRES VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION...

Après que votre inscription ait été enregistrée, vous recevrez un lien vers un questionnaire complémentaire qui vous permettra, notamment, de préciser votre projet d'exposé dans le cadre de votre entretien professionnel.

La date limite de renvoi de ce fichier vous sera précisée lors de son ouverture en ligne.

	NOTICE EXPLICATIVE PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER	OBSERVATIONS
N°1	Demande d'inscription dûment complétée	Jointe
N°2	Un curriculum vitae faisant ressortir le parcours scolaire et universitaire.	À joindre
N°3	Une lettre de motivation manuscrite du candidat.	À joindre
N°4	Une photographie d'identité de face de moins d'un an (format 30 x 40 mm) mentionnant au dos vos noms et prénoms. Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014.	À joindre
N°5	Une attestation justifiant d'un niveau de langue anglaise (TOEIC, TOEFL ou autre attestation de réussite...)	À joindre
N°6	Certificat médico-administratif d'aptitude médicale (620-4*/12). Le certificat médical doit être délivré par un médecin militaire d'active ou, pour les candidats résidant à l'étranger, par un médecin désigné par l'autorité consulaire. Les imprimés 620-4*/9 et 620-4*/10 seront mis sous enveloppe, par le médecin militaire, avec mention « confidentiel médical » et joints au dossier. Il doit avoir été établi au plus tôt un an avant la date d'incorporation (soit le 01/09/14). La visite peut être effectuée dans tout centre médical, régiment de l'armée de terre, base navale ou aérienne proche du domicile du candidat. Une liste des centres médicaux est consultable sur le site du concours. Il convient de prendre rendez-vous sans trop attendre, compte tenu de la charge pesant sur certains centres médicaux au 2 ^{ème} trimestre de l'année.	Imprimé à télécharger sur le site (à faire compléter par un médecin militaire ou habilité)
N°7	Certificat de la journée d'appel de préparation à la défense. Le numéro identifiant défense attribué au candidat par le bureau du service national de son lieu de naissance. <u>Cas particulier :</u> Un état signalétique et des services (ESS) pour les candidats qui, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, ont effectué leur service national ou sont sous contrat. Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014.	À joindre
N°8	Une photocopie recto-verso lisible de la carte nationale d'identité en cours de validité (l'original devant impérativement être présenté lors des épreuves) ou du passeport. Cette pièce n'est pas à fournir pour les candidats inscrits au concours 2014 si la pièce fournie est toujours valide.	À joindre
N°9	Photocopie du diplôme de master 2 , ou diplôme reconnu équivalent, au titre duquel le candidat présente sa candidature ou un certificat de scolarité 2014-2015.	À joindre
N°10	Une autorisation de prendre part au concours. Demande manuscrite à faire signer par ses supérieurs hiérarchiques pour tout candidat en fonction dans une administration publique (civil ou militaire), en tant que stagiaire, contractuel ou volontaire du service national.	À joindre (si candidat concerné)

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2014

1. – L'article 39 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés est applicable dans le cadre de la constitution du dossier ci-joint, les informations demandées étant utilisées dans les procédures de traitement informatisé nominatif.

Par ailleurs, les résultats du concours seront diffusés sur le site Internet de recrutement www.commissairesdanslesarmees.defense.gouv.fr

Les données diffusées seront vos nom et prénom(s) et votre rang de classement si vous êtes admis. Conformément aux dispositions législatives évoquées ci-dessus, dans tous les cas, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent auprès de la DCSCA– 5 bis, avenue de la Porte de Sèvres – 75509 PARIS CEDEX 15.

2. – Conditions d'admission à concourir

Les candidats doivent :

- posséder la nationalité française ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- être en situation régulière au regard du code du service national, notamment avoir accompli la journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- présenter les aptitudes exigées pour l'exercice de la fonction et spécialement les conditions d'aptitude médicale requises vérifiées par un médecin du service de santé des armées ;
- ne pas présenter sur le bulletin n° 2 de son casier judiciaire de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions d'officier ;
- être titulaire, au plus tard au jour de l'intégration à l'École des commissaires des armées, d'un diplôme de niveau master 2 ou reconnu comme de niveau I par l'Éducation Nationale ;
- être âgé de moins de 27 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours (*pour le concours 2015 : candidats nés après le 1^{er} janvier 1988*) ;

3. – Calendrier.

3.1. Commission d'admissibilité.

Mi-mai 2015

3.2. Épreuves sportives.

Lundi 1^{er} juin 2015.

3.3. Entretiens individuels d'admission.

Les entretiens individuels auront lieu entre le 02 et le 04 juin 2015 à Paris :

- un entretien de motivation de 50 minutes avec le jury ;
- un entretien individuel de 50 minutes permettant d'apprécier les acquis professionnels du candidat à travers la présentation d'un sujet préparé en amont du concours, sur un thème choisi par le candidat en fonction de son expérience, dans des domaines tels que : finances, comptabilité, audit, contrôle interne, contrôle de gestion, achats, logistique, management de projet, systèmes d'information, ressources humaines. (*sujet qu'il conviendra de définir lors de votre inscription en ligne*).

DEMANDE D'INSCRIPTION
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT
D'ÉLÈVES COMMISSAIRES DES ARMÉES EN 2015

Je soussigné(e) (nom en majuscules d'imprimerie)
demande l'autorisation de prendre part aux épreuves du concours sur titres ouvert en 2015 pour le
recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Je reconnais avoir pris connaissances des conditions d'admission à concourir et m'engage à
fournir tout justificatif inhérent à une éventuelle de mande de dérogation à celles-ci.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'obligation d'être en mesure de fournir, au plus tard au
jour de l'intégration à l'Ecole des Commissaires des Armées, le diplôme d'un niveau master 2 ou
reconnu de niveau 1 par l'Education Nationale au titre duquel j'ai concouru..

Je reconnais être averti(e) qu'en application des dispositions de l'arrêté du 19 septembre 2013 ,
relatif aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées des candidats aux recrutements
dans le corps des commissaires des armées et à l'Ecoles des commissaires, les conditions fixées
aux sections 2 et 3 sont vérifiées à l'arrivée à l'école. Cette vérification est effectuée, pour les
élèves officiers, préalablement à la signature de leur acte d'engagement.

Fait à _____, le _____

Signature